

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020

Ouverture de la séance à 20h30

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Louis FORTÉ

L'ensemble des conseillers était présent.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente : Approuvé **à l'unanimité**

1- Affectation des résultats 2019 budget commune (rapporteur : Mme Agnès BURLE)

Lors du vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2019, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 412 993,96 € et un déficit net en section d'investissement de 195 592,66 €. Il convient d'affecter partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement afin de couvrir ce déficit.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter 195 592,66 € en section d'investissement (compte 1068 recettes) et de conserver 217 401,30 € en section de fonctionnement (compte 002 recettes)

Adopté à l'unanimité

2- Vote du budget primitif communal 2020 (rapporteur : Mme Agnès BURLE)

Lors des 2 commissions des finances, le budget primitif a été validé

a) en section de fonctionnement pour un montant de 1 273 010,00 € équilibré en dépenses et en recettes dont le détail par chapitre est le suivant :

➤	Dépenses de fonctionnement	
○	Chapitre 011 - charges à caractère général	385 000,00 €
○	Chapitre 012 – charges de personnel	394 900,00 €
○	Chapitre 014 - atténuation de produits	2 000,00 €
○	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	102 310,00 €
○	Chapitre 66 – charges financières	37 350,00 €
○	Chapitre 67 – charges exceptionnelles	3 500,00 €
○	Chapitre 022 – dépenses imprévues	39 550,00 €
○	Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	300 000,00 €
○	Chapitre 042 – dotation aux amortissements	8 400,00 €
➤	Recettes de fonctionnement	
○	Chapitre 013 – atténuations de charges	18 250,00 €
○	Chapitre 70 – produits des services	11 251,00 €
○	Chapitre 73 – impôts et taxes	724 081,20 €
○	Chapitre 74 – dotations et participations	184 126,00 €
○	Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	116 700,00 €
○	Chapitre 77 – produits exceptionnels	1 200,50 €
○	Compte 002 – résultat 2019 reporté	217 401,30 €

b) en section d'investissement pour un montant de 664 487,00 € équilibré en dépenses et en recettes dont le détail par chapitre est le suivant :

➤	Dépenses d'investissement	
○	Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	21 600,00 €
○	Chapitre 204 – subvention équipements	27 135,50 €
○	Chapitre 21 – immobilisations corporelles	133 828,00 €
○	Chapitre 23 – immobilisations en cours	133 039,88 €
○	Chapitre 10 – dotations, fonds divers	2 600,00 €
○	Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	108 700,00 €
○	Compte 001 – solde d'exécution	237 583,62 €
➤	Recettes d'investissement	
○	Chapitre 13 – subventions d'investissement	126 493,96 €
○	Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves	33 000,38 €

○ Compte 1068 – excédents et fonds capitalisés	195 592,66 €
○ Compte 165 – dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
○ Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
○ Chapitre 040 – Amortissements	8 400,00 €

Madame Agnès BURLE, apporte des précisions concernant la subvention accordée à l'association « Dentelles de Montmirail en Provence » pour laquelle la municipalité précédente s'était engagée sur les années 2019 à 2021.

D'autre part, suite au transfert des budgets assainissement, il convient de reprendre les résultats de ces budgets dans le budget de la commune conformément aux délibérations des 03/12/2019, 04/03/2020 et 01/07/2020 ainsi que le FCTVA et les subventions perçues en 2020 par la commune concernant l'assainissement, les diverses recettes ou dépenses comptabilisées en restes à réaliser et perçues ou payées par la COVE, ces écritures faisant l'objet d'une contrepartie les rendant neutres sur le budget de la commune.

Section fonctionnement dépenses et recettes : 250 567,87 €
 Section investissement dépenses et recettes : 483 133,98 €

Compte tenu de la contraction de certaines données dans la saisie du budget en investissement, ces écritures portent le total du budget communal 2020 à :

- 1 523 577,67 € en fonctionnement
- 971 380,15 € en investissement

Adopté à l'unanimité

3- Modification tableau des effectifs (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Suite à la réorganisation de l'ensemble des services, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant certains postes vacants ou dont le temps de travail a été modifié, et en créant les nouveaux postes.

CADRE D'EMPLOI	TABLEAU ACTUEL	NOUVEAU TABLEAU
Adjoints techniques	adjoint technique territorial (6 postes) 2 postes à temps complet 1 poste à 28 heures 1 poste à 33 heures 1 poste à 19 heures 1 poste horaire	adjoint technique territorial (7 postes) 2 postes à temps complet 2 postes à 33 heures 1 poste à 31 heures 1 poste à 19 heures 1 poste horaire
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe (2 postes) 2 postes à temps complet	adjoint technique territorial principal de 2ème classe (2 postes) 2 postes à temps complet
Adjoints administratif	adjoint administratif territorial (1 poste) 1 poste à 28 heures	adjoint administratif territorial (0 poste)
	adjoint administratif principal 2ème classe (1 poste) 1 poste à 28 heures	adjoint administratif principal 2ème classe (0 poste)
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (1 poste) 1 poste à temps complet	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (1 poste) 1 poste à temps complet
Rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 1ère classe (1 poste) 1 poste à temps complet	rédacteur territorial principal de 1ère classe (1 poste) 1 poste à temps complet

Adjoint du patrimoine	adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (1 poste) 1 poste à temps complet	adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (1 poste) 1 poste à temps complet
-----------------------	---	---

l'ensemble des modifications des postes et le nouvel organigramme entraîne des changements du tableau des effectifs :

- 1) suppression d'un poste d'adjoint technique à 28 heures
- 2) suppression de 1 poste d'adjoint administratif territorial à 28 heures
- 3) suppression de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 28 heures
- 4) création de 1 poste d'adjoint technique à 31 heures
- 5) création de 1 poste d'adjoint technique à 33 heures

Adopté à l'unanimité

4- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Il est rappelé la nécessité de valider les modalités de formation des élus conformément à l'article L2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

- Définir le pourcentage des indemnités de fonction consacré à la formation des élus : proposition 2%
- Dispensées par un organisme agréé
- 18j de formations sur toute la durée du mandat

Adopté à l'unanimité

5- Commission de contrôle des listes électorales – désignation conseiller municipal (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Dans les communes de moins de 1000 habitants ou dans celles où une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du renouvellement, la commission est composée comme suit :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (sauf le Maire ou les élus ayant une délégation du Maire)-
- 1 délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du Maire (un électeur pas forcément de la commune)
- 1 délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (tribunal judiciaire) sur proposition du Maire. (un électeur pas forcément de la commune)

Monsieur Maurice POIRÉ est d'accord pour assurer cette fonction, il convient également de désigner 1 délégué de l'administration et 1 délégué de la population.

Après discussion, Monsieur Sylvain MIGUET (délégué de l'administration) et Monsieur Jean-Marie GRAVIER (délégué du tribunal) sont proposés. Un courrier leur sera adressé.

Adopté à l'unanimité

6- Désignation délégués syndicat RAO (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Il est nécessaire de désigner les délégués dans les organismes extérieurs où la CoVe s'est substituée aux communes. Cette désignation ne donne pas lieu à une délibération du conseil municipal, c'est la CoVe qui désignera les délégués sur proposition des communes.

Se sont portés candidats :

- Délégués titulaires : Jérôme PAOLI et Dorian DUBUS
- Délégués suppléants : Philippe BOUTEILLER et Philippe BERNARD

Adopté à l'unanimité

7- Désignation du conseiller défense (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Monsieur Maurice POIRÉ se porte candidat.

Adopté à l'unanimité

8- Désignation correspondant sécurité routière (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Monsieur Jean-Louis FORTÉ se porte candidat

Adopté à l'unanimité

9- Déclaration d'intention d'aliéner (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Nous avons été informés de l'intention de vente des parcelles C1547 ET 1576, d'une surface de 9a43ca pour une valeur de 280 000 €. Cette parcelle contenant une habitation de 135 m².

Il convient de se prononcer sur le fait de préempter ou pas.

Le conseil municipal, après discussion, **à l'unanimité, décide de sursoir à sa décision** et demande que des précisions soient apportées par le Notaire. Un courrier sera fait en ce sens

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil dans la mesure où une réponse sera apportée par le notaire.

10- Approbation règlement intérieur du camping (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Il convient de délibérer sur le règlement intérieur du camping municipal qui vous a été transmis pour lecture.

Adopté à l'unanimité.

11- Approbation conditions générales de ventes des emplacements camping (rapporteur : M. Philippe BOUTEILLER)

Il convient de délibérer sur les conditions générales de ventes des emplacements du camping municipal qui vous a été transmis pour lecture.

Mme Céline BOYER soulève le problème de l'horaire de mise à disposition des emplacements fixé à 17 heures pour l'arrivée et 10h pour le départ.

Un débat est ouvert sur cette problématique, débat pour lequel Monsieur FORTÉ fait remarquer que cette question relative aux horaires d'accueil aurait dû être soulevée par la commission et non pas en conseil municipal.

Après avoir validé un horaire d'accueil fixé à partir de 14h pour l'arrivée, les conditions générales de ventes sont soumises au vote.

Adopté à la Majorité : 2 abstentions (M. FORTÉ, M. DUBUS)

12- Rapports des commissions municipales

Chaque vice-président de commission fait un bref compte rendu oral :

- Mme Céline BOYER
 - o Commission des affaires scolaires
 - Projet numérique
 - QR code sur les bâtiments communaux, fontaines pour un parcours d'orientation dans le village
 - Partenariat avec les écoles
 - Rôle des ATSEM
 - Acquisition d'une machine à laver
 - Voir pour aménagement du local du foyer laïque en bureau direction école maternelle
- M. Jérôme PAOLI
 - o Commission des travaux
 - Emplacement du panneau lumineux à l'angle du parking de la salle polyvalente
 - Validation des devis pour la barrière du stade et les travaux de remise en état du Silo bois.
- M. Philippe BOUTEILLER
 - o Réunion conseil des Maires de la COVE, pronostics sur l'éventuel nouveau président,

13- Questions diverses

a. Désignation délégués auprès du Syndicat Mixte Comtat Ventoux (SCOT)

Il est nécessaire de désigner les délégués dans les organismes extérieurs où la CoVe s'est substituée aux communes. Cette désignation ne donne pas lieu à une délibération du conseil municipal, c'est la CoVe qui désignera les délégués sur proposition des communes.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Sont désignés Philippe BERNARD (titulaire) et Thérèse BAUDOUIN (suppléante)

b. Désignation délégués auprès du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)

Il est nécessaire de désigner les délégués dans les organismes extérieurs où la CoVe s'est substituée aux communes. Cette désignation ne donne pas lieu à une délibération du conseil municipal, c'est la CoVe qui désignera les délégués sur proposition des communes.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Sont désignés Dorian DUBUS (titulaire) et Julien BRUNET (suppléant)

14- Questions orales ou écrites

Monsieur Dorian DUBUS soulève le problème de l'aire de jeux qui n'a toujours pas été ré-ouverte. Nous attendons l'évolution des contraintes sanitaires suite à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Monsieur PAOLI soulève le problème de l'attribution des subventions aux associations et notamment concernant les justificatifs de l'emploi qui est fait des subventions. Mme Agnès BURLE précise que cette année, la commission a décidé de maintenir les subventions. Un nouveau dossier de demande plus complet sera demandé pour l'année prochaine.

La séance est levée à 22h25